



Echos du conseil municipal du 24 novembre 2009

Visiblement, je suis en retard, puisque je boucle ces « échos » au moment du Conseil municipal suivant (le 15 décembre). Je vais essayer d'être plus rapide pour le conseil du 15.

Bonne lecture quand même !

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG : <http://www.patrickcotrel.com/>

Patrick COTREL,
*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Déclarations préalables :

Information du Maire : (résumé) Bernard évoque sa participation au congrès des Maires et des Conseillers généraux. Il y a eu une véritable fronde des élus locaux qui défendent l'idée d'une République décentralisée.

François Fillon a fait quelques concessions sur la forme, mais n'a pas bougé sur le fond. Nous savons bien qu'une réforme est nécessaire, mais pas une réforme autoritaire, et pas dans une simple logique comptable. En fait, on va vers la disparition des communes et des Conseils Généraux. Et cela nous concerne très concrètement.

En raison des incertitudes au sujet des recettes venant de l'Etat vers les communes et intercommunalités, et des incertitudes sur la Taxe professionnelle, le débat d'orientation budgétaire prévu en novembre est reporté, ainsi que le débat sur le Budget primitif Claude Guillet à Carquefou en fait de même).

Pour faire face à la crise, il faut développer les solidarités.

Dans ce domaine, nous allons examiner les nouveaux tarifs concernant la restauration scolaire et les activités péri scolaires, après avoir procédé à une large concertation. Nous sommes partis du fait que parmi les 20% des familles ayant les revenus les plus modestes, ne représentent que 4% des utilisateurs de ces services. Un effort est donc nécessaire. Par exemple, le tarif de la restauration scolaire pourra baisser jusqu'à 2€ le repas, alors que le surcoût pour les familles les plus aisées ne sera que de 1€. C'est bien une mesure de justice sociale et de solidarité.

Au cours de ce Conseil, nous allons évoquer nos orientations en matière de déplacements.

Nous aurons un chronobus en 2013, avec une capacité de transporter 10 000 voyageurs par jour : c'est une étape importante, mais qui suppose une capacité financière de Nantes Métropole. Nous souhaitons que ce chronobus évite la rue Jean Moulin par le Sud et que différents points de la commune soient desservis par une ou plusieurs lignes internes.

La Région envisage d'augmenter le nombre de TER et de faire une gare TER à Sainte-Luce dans un délai de 4 ou 5 ans.

De plus, nous allons installer près d'une centaine d'appuis vélos à partir de la fin 2009 et dans le courant de 2010.

Nous allons créer une Zone d'Aménagement Différé dans la zone de la Haie (Nord Est de la commune), permettant de contenir la spéculation foncière et de préempter des terrains si nécessaire.

Enfin, un vœu sur la téléphonie mobile sera présenté en fin de Conseil. L'installation non concertée d'une antenne de téléphonie mobile près de l'ancienne gare a été stoppée par un arrêté municipal qui est aujourd'hui contesté en justice par Orange. Pour notre part, nous souhaitons le vote d'une loi sur ce sujet et la définition d'une charte de bonne conduite des opérateurs de téléphonie mobile. Une manifestation aura lieu à Nantes sur ce sujet samedi prochain.

Nous souhaitons également que Orange accepte de participer à une table ronde pour définir ensemble un autre emplacement (nous avons une proposition).

Merci de votre attention.

Jacques CORDON : (au nom du groupe **Sainte-Luce Toujours**) Lors du dernier Conseil municipal, nous avons évoqué le rapport de la Chambre régionale des comptes. Depuis, nous avons pris des renseignements. Une étude a été faite par le DGS en 1995 pour évaluer les finances communales : on avait de la marge, mais la création de la Communauté Urbaine nous a empêché de profiter des implantations industrielles. Des équipements importants ont été faits au cours des trois municipales (Ligéria, Tabarly, médiathèque). La difficulté a été lorsque le ministre a pris la décision pour la gendarmerie : il ne fallait pas laisser passer cette occasion. Et il fallait bien construire la médiathèque réclamée par tous. Maintenant, on a de bons équipements, et depuis, nous avons fait des efforts de désendettement : en 2006, la dette pouvait être remboursée en 6,3 ans.

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité) : Un petit complément à ce qu'a dit Bernard sur la réforme des collectivités. Le gouvernement est en train de recentraliser ce qui avait pris des décennies à décentraliser, en instaurant une confusion des compétences entre l'Etat et toutes les collectivités. Car la vérité, c'est qu'il y avait très peu de chevauchements de compétences entre le Conseil général et le Conseil régional. Les chevauchements, ils sont entre le Conseil général et les communes et

intercommunalités, d'une part et entre la Région et l'Etat, d'autre part. La fusion entre la Région et les Départements ne va rien clarifier.

Autre précision à M. Cordon : ce n'est pas la gendarmerie qui a plombé les finances communales, puisque les loyers et subventions compensent presque le remboursement de la dette correspondante. De plus, il est inexact que nous étions à 6,3 ans pour rembourser la dette avec l'autofinancement : nous étions en 2006 largement à plus de 10 ans. La réalité, c'est que l'ancienne majorité n'a pas géré ses frais de fonctionnement et l'endettement. Et nous avons un héritage difficile avec une commune endettée et un patrimoine municipal pas correctement entretenu.

Après vérification, la dette communale était estimée lors du budget primitif à 13,3 Millions € et l'autofinancement brut de 1,077 M€, soit un remboursement théorique en 13,3 années.

Quelques mots sur l'actualité municipale. Au cours de ce Conseil, nous allons examiner les propositions de nouveaux tarifs pour les activités

Enfance/Jeunesse/Education. Ces tarifs sont différenciés en fonction des revenus des familles, afin d'en faciliter l'accès aux familles ayant des revenus modestes. Ainsi, ces familles n'auront plus à tendre la main ou bien ne pas y envoyer leurs enfants. Cela n'empêchera pas l'intervention du CCAS en faveur des familles ayant des difficultés particulières, et lui permettra de faire plus de prévention, d'actions d'éducation, de suivis individualisés,

Depuis de très nombreuses années, les élus de gauche au Conseil municipal réclamaient une telle tarification, comme un élément de justice sociale. Et cela constituait une divergence de fond, comme l'ont encore démontré les débats avec Mmes Gallier et Lemaitre lors du Conseil municipal du 18 décembre 2007.

En ce qui concerne les débats nationaux, je ne reviendrai pas sur ce que Bernard a dit. Mais j'insisterai sur le fait que les Régions et les Conseils généraux ont des domaines d'intervention très largement distincts : action sociale, collèges, routes pour les départements ; Formation professionnelle et apprentissage, transports ferroviaires, lycées et action économique pour les Régions. Par contre, là où les interférences sont les plus évidentes, c'est entre les départements et les intercommunalités, d'une part ; et entre les Régions et l'Etat, d'autre part. mais en réalité, le gouvernement veut surtout reprendre la main sur l'ensemble des domaines, supprimer le mode de scrutin régional (qui est assez comparable aux communes) et réduire l'autonomie financière des collectivités locales (des Régions en particulier).

Autre débat que je souhaite évoquer : celui de « l'identité nationale ».

La caractéristique de notre pays depuis des millénaires, c'est que nous sommes un pays d'accueil, de

croisement de cultures et d'origines diverses. C'est ce mixage qui fait notre richesse, et la culture qui en résulte est en perpétuel changement. Vouloir la figer à un moment donné est un non sens.

Par contre, ce qui doit faire la cohésion de notre société, ce sont les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et laïcité qu'il faut sans cesse défendre, tout en ayant conscience de leur universalité, en particulier dans la notion de citoyenneté qui dépasse les limites des frontières.

Cette cohésion est aussi le sentiment d'une communauté de destin fondée sur une histoire particulière, avec ses douleurs, ses erreurs et ses bonheurs, qui est à assumer par chacun, à sa manière, quelque soit la date de son arrivée dans notre communauté ; mais qui est toujours à replacer dans le destin de l'humanité toute entière.

Le débat sur le réchauffement climatique le démontre : l'activité des humains des autres pays me concerne, parce qu'elle a des conséquences sur ma vie, et inversement. Ce sont les pays industrialisés qui, par leur activité économique, ont modifié la composition de l'air qui modifie le climat. Et cela commence à avoir des conséquences sur la vie des peuples les plus pauvres. Si tous les pays ne prennent pas conscience que nous habitons tous la même planète et qu'elle est fragile, si nos dirigeants n'arrivent pas à prendre des décisions qui découlent de notre solidarité obligatoire, alors nous risquons d'aller à la catastrophe pour tous, et les plus pauvres en premier. Et dans ce cadre, il faudra bien continuer à accueillir des gens venant d'ailleurs, même s'il n'est pas toujours facile de comprendre les autres ; mais en étant persuadés que c'est source de richesse. Merci de votre attention

Christophe CLERGEAU : (pour le groupe « Sainte-Luce Avance », résumé) *Le passé pèse sur la situation actuelle. L'état des équipements municipaux est déplorable. L'ancienne majorité a fait des investissements nouveaux, mais il n'y a pas eu de maintenance du parc municipal et les besoins des clubs sportifs n'ont pas été pris en compte. Il n'y a pas eu la volonté d'ouvrir l'espace public aux citoyens, comme nous le faisons avec les jeux en plein air. L'urbanisation a été anarchique. D'où la nouvelle ZAD et une prochaine étude sur le centre ville.*

L'ancienne municipalité a fait le choix de tourner le dos à Nantes Métropole. Nous avons fait le choix inverse et nous aurons le chronobus. Plus généralement, nous devons coopérer plus avec Nantes Métropole et avec nos voisins directs.

Cette réflexion à long terme avec Thouaré et Mauves est indispensable si on veut prendre la place qui nous revient dans la métropole. Ce projet de Conseil de développement commun sera soumis au prochain Conseil municipal.

1 – 1 Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de la Haie :

Bernard AUNETTE : (résumé) *Le SCOT prévoit d'économiser l'espace et d'augmenter la densité urbaine aux abords des axes de transports collectifs, de façon à répondre aux besoins des habitants, en particulier en logements collectifs sociaux, sans induire des déplacements domicile-travail en véhicule personnel. Il faut également protéger l'agriculture péri urbaine. Dans ces conditions, de nombreuses communes créent des ZAD pour préparer l'avenir. C'est ce que nous*

proposons aujourd'hui pour la zone Nord Est de la commune.

Marie SARRAZIN : (résumé) *Sainte-Luce est une petite commune, avec 46% d'espaces naturels inondables, donc inconstructibles. La dernière grande zone disponible entre Sainte-Luce et Thouaré pour une urbanisation future, c'est cette partie du Nord Est de la commune que nous proposons de déclarer en Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de la haie.*

En réponse à plusieurs questions, Bernard AUNETTE, Patrick COTREL et Christophe CLERGEAU précisent que cette création de ZAD va empêcher la spéculation foncière, puisque les prix des terrains sont bloqués. Elle va donner à Nantes Métropole de préempter en cas de

vente des terrains, et enfin éviter le mitage de ces terrains qui seraient un obstacle à une urbanisation cohérente ou à la préservation de zones d'agriculture péri urbaine.

2 – 1 Enfance, jeunesse, éducation : utilisation du CESU

La commune décide d'accepter le CESU (Chèque Emploi Services Universel) pour les paiements des services de la petite enfance et enfance. Ce n'est pas le cas pour la cantine scolaire.

Le surcoût pour la commune est de l'ordre de 1€ par usager.

2 – 2 Nouveaux tarifs pour les activités enfance/jeunesse/éducation :

Christophe CLERGEAU : (résumé) L'instauration de tarifs différenciés en fonction du revenu familial pour la cantine scolaire est une ancienne revendication des élu-e-s de gauche à Sainte-Luce.

Aujourd'hui, nous sommes partis du constat que 70% des utilisateurs de ces services appartiennent aux 40% des familles lucéennes les plus aisées ; quant aux 20% des familles lucéennes qui ont les revenus les plus modestes, elles ne fournissent que 4% des utilisateurs.

Pour prendre en compte la grande diversité sociale des familles lucéennes, nous créons 9 tranches qui représentent chacune 10% des familles, par rapport aux ressources financières familiales.

La tranche 5 se verra appliquer le prix moyen de la prestation (ex le repas en cantine scolaire),

déduction faite de la participation de la commune. Les variations appliquées aux différentes tranches iront de -70% pour les revenus les plus faibles (Tranche 1) à +30% pour la tranche 9.

Avec de tels tarifs, nous nous trouvons dans la moyenne de ce que pratiquent les autres communes de l'agglomération. Cela représente un gain important pour les familles à revenu modeste, peu d'impact pour les classes moyennes et une augmentation raisonnable pour les familles les plus aisées. Par exemple, le prix maximum du repas au restaurant scolaire (4,16 €) est très inférieur au prix réel de revient du repas.

Exemple : la restauration scolaire

TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Enfants lucéens

DESIGNATION	Tarif 2010								
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Le repas	0,96	1,60	2,24	2,72	3,20	3,44	3,68	3,92	4,16
Enfant allergique	0,77	1,28	1,79	2,18	2,56	2,75	2,94	3,14	3,33

Enfants non lucéens

DESIGNATION	Tarifs 2010								
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Le repas	1,25	2,08	2,91	3,54	4,16	4,47	4,78	5,10	5,41
Enfant allergique	1,00	1,67	2,33	2,83	3,33	3,58	3,83	4,08	4,33

Tranche 1	QF < ou = 400 €
Tranche 2	400 € < QF < ou = 491 €
Tranche 3	491 € < QF < ou = 581 €
Tranche 4	581 € < QF < ou = 716 €
Tranche 5	716 € < QF < ou = 851 €
Tranche 6	851 € < QF < ou = 1076 €
Tranche 7	1076 € < QF < ou = 1301 €
Tranche 8	1301 € < QF < ou = 1681 €
Tranche 9	QF > 1681 €

Concernant les enfants du village SOS, il sera considéré que ces derniers, étant donné le budget attribué aux mères SOS, rentrent dans la tranche des allocataires T3.

Un ½ tarif est instauré à partir du 3e enfant, lorsqu'au moins 3 enfants d'une famille fréquentent le service. Ce ½ tarif tiendra compte du QF et du lieu de résidence de la famille

Jacques CORDON : nous sommes d'accord avec cette tarification. Mais n'avez-vous pas peur qu'il y ait un afflux d'enfants ?

Christophe CLERGEAU : s'il y a plus d'enfants de familles à revenus modeste à fréquenter les restaurants scolaires, nous en serons très contents : c'est notre objectif prioritaire. Si plus de jeunes viennent au centre de loisirs, cela aura peu d'incidence sur les coûts, puisque nous y avons des capacités non utilisées. Par contre, s'il y a afflux à l'accueil péri scolaire, il y aura un surcoût.

Roselyne DURAND : au CCAS, nous savons bien qu'il y a des familles à revenus modestes. Elles n'auront plus besoin d'aide du CCAS pour la cantine scolaire. Il y a aussi des familles à revenus très modestes et qui sont en grande difficulté, et avec ces familles, le CCAS aura beaucoup de travail à faire.

Tarifs votés à l'unanimité.

6 – 1 Orientations de la commune en matière de déplacements :

Patrick COTREL: Au moment où les études vont commencer dans l'optique d'implanter un chrono-bus Thouaré-Sainte-Luce-Tramway, il paraît important de formaliser les orientations de la municipalité en matière de déplacements et de les transmettre à Nantes Métropole. Voir texte en fichier joint.

8 – 2 Mise à disposition de minibus aux clubs sportifs:

La commune s'est dotée de 2 minibus pouvant être prêtés aux clubs sportifs pour leurs déplacements. Pour simplifier la gestion de ces minibus, la commune va signer des conventions annuelles avec les clubs concernés.

12 – 3 Tarifs municipaux

Les tarifs municipaux divers (crèches, cimetière, location de salles,...) sont actualisés avec une augmentation maximum de 2%.

16 – 1 et 2 Bâtiments communaux :

Un marché va être lancé pour l'extension et la rénovation des locaux existants de la gendarmerie et pour la construction neuve de 5 nouveaux logements (3T3 et 2T4).

La toiture et la charpente de l'église sont à refaire. Compte tenu du danger, l'église est fermée au public. Ce monument datant d'avant 1905 (date de séparation de l'église et l'Etat), il est la propriété de la commune. Le chantier est estimé à 700 000 €. Compte tenu de la complexité du chantier, une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire. Une consultation va être lancée en ce sens.

Présentation et vote des vœux :

Michel CHUPIN présente un vœu sur la téléphonie mobile (voir fichier joint). réclamant une loi pour encadrer le déploiement des antennes (distance de 100 mètre des habitations, valeur limite d'exposition aux champs électromagnétiques à 0,6 V/m maximum, permis de construire, ...).

Patrick COTREL: ajoute une information sur les ondes électromagnétiques en présentant le spectre. Ces ondes sont très courantes dans la nature et sont caractérisées par leur longueur d'onde (ou fréquence) et leur puissance. En allant des plus petites fréquences aux plus grandes, on aura les rayons cosmiques, les rayons gamma (émis par la matière radio active), les rayons X, les ultra violets, les différentes couleurs de la lumière visible, les infra rouges, les micro ondes, la

téléphonie mobile, les ondes de la télévision (VHF et HF), puis les ondes des radios audio.

A l'évidence, ces ondes peuvent avoir des effets sur la santé, en fonction de leur longueur d'onde, de leur puissance et de l'éloignement de l'émetteur. Cela explique pourquoi il faut prendre des précautions dans l'utilisation des téléphones mobiles (en particulier pour les jeunes), et même les fours à micro onde, comme on prend des précautions avec les rayons X ou les ultra violets. Voir le spectre des ondes électromagnétiques en fichier joint.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité (majorité et opposition)

Christophe CLERGEAU : présente le vœu contre les projets du gouvernement sur l'organisation territoriale (voir fichier joint) qui précise : « Le Conseil municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens. »

Vœu approuvé par la majorité, l'opposition s'abstenant.